



GUIRLANDES DE FLEURS OU DE PAPIER ? JEAN DE BOYSSIÈRES ET LOUISE LABE.

Jean Vignes (U. Paris-Diderot)

J'aimerais revenir sur une étrange publication lyonnaise de 1579, *L'Estrille et drogue au querelleux pedant, ou regent du college de Clermont en Auvergne : jadis farceur de Reins en Champagne. Avec les epigrammes de tous les Poëtes François de ce temps contre luy. Le tout leu devant le Roy par manière de pasetemps* (Lyon, pour Loys Cloquemin, 1579) que j'ai déjà abordée dans deux premiers articles, pour mettre en question l'authenticité des épigrammes qui le composent¹. Si je reviens sur ce dossier, c'est pour deux raisons. D'une part, depuis que j'ai écrit et publié à ce sujet, mon ami Jean Brunel s'est rallié à mon point de vue² mais les deux autres spécialistes qui se sont penchés sur le même dossier passent sous silence mes interrogations, soient qu'ils les aient jugées sans fondement (il faut bien émettre cette hypothèse), soient qu'ils en aient ignoré l'existence³. De plus, dans la thèse qu'elle a soutenue

¹ « Les genres de la querelle et la querelle comme genre dans *L'Estrille & drogue au querelleux pédant* de Jean de Boyssières (1579) », *Cahiers du GADGES*, n° 9, 2011, p. 57-90 ; « *L'Estrille & drogue au querelleux pédant* de Jean de Boyssières : encore une mystification lyonnaise ? », dans *Créations d'atelier. L'éditeur et la fabrique de l'œuvre à la Renaissance*, dir. Anne Réach-Ngô, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 349-377.

² Voir Scévole de Sainte-Marthe, *Œuvres complètes*, éd. J. Brunel, Genève, Droz, 2013, t. III, p. 319-325.

³ Le premier, François Rouget, l'auteur du volume de la « Bibliographie des écrivains français » consacré à *Pierre de Ronsard* (Paris, Mémini, 2005), le maître d'œuvre du récent *Dictionnaire Ronsard* (Paris, Champion, 2015). Dans sa bibliographie, F. Rouget (p. 67, n° 244) mentionne au nombre des œuvres de Ronsard, après Laumonier et les éditeurs de la Pléiade, un quatrain « A l'auteur » publié à Lyon en 1579 dans *L'Estrille*. Il s'agit, vérification faite, de la seule et unique édition originale de vers de Ronsard publiée à Lyon, fait en soi notable et jamais relevé à ma connaissance. Plus récemment, Rouget commente ce texte dans *Ronsard et le Livre. Etude de critique génétique et d'histoire littéraire. Seconde partie : Les livres imprimés*, Genève, Droz, « Etudes de Philologie et d'Histoire », 2012, p. 397-398 :

« Le Vendômois a été appelé [...] à défendre un compagnon, [...] Jean de Boyssières, poète auvergnat impliqué dans une polémique qui rappelle la querelle de Sagon et Marot. [...] Les motifs de cette querelle importent peu. Le plus intéressant est de considérer le nom de ceux qui vinrent lui porter secours : Ronsard, Baif, Garnier, Sainte-Marthe, Desportes, Jamyn, Hesteau de Nuysement, Belliard, Du Bartas, La Gessée, Laval, Le Loyer, Lefevre de la [sic] Boderie, P. de Brach, et d'autres moins connus. Toute la fine fleur de la poésie française se ligua pour réparer l'outrage subi par Boyssières. Ce cortège semble alors soigneusement présenté selon l'ordre de préséance. Leurs pièces sont courtes, assez médiocres, et importent moins que la renommée de leurs auteurs.

Le nom de Ronsard est placé sous la deuxième pièce du catalogue, un quatrain « A l'auteur » [...] et sa présence est répétée comme en écho dans le quatrain de Desportes (6^e pièce : « Ronsard du taillant de sa voix »). Etant donné la première place accordée à Ronsard et l'absence de signature sous la première pièce, on peut se demander si elle ne serait pas de Ronsard aussi. Il s'agit d'un huitain en alexandrins rapportés dont le style torturé transpose bien le thème de la vengeance [...]. Faut-il penser que ces vers furent composés par Ronsard ? Rien n'est moins sûr, même si la disposition typographique peut le laisser croire. Quand on sait la dévotion peu scrupuleuse que Boyssières porte à Ronsard [voir plus loin, chap. VI, p. 531-532], on ne peut qu'être prudent sur l'attribution de ces vers. Peut-être sont-ils écrits par Boyssières lui-même. Il est à noter aussi qu'aucune des pièces liminaires composées pour soutenir l'honneur de Boyssières ne fut ensuite reprise dans les œuvres particulières des contributeurs. »

On le voit, le débat porte ici sur l'attribution du huitain, non sur le quatrain qui suit ; les liens de Ronsard avec Boyssières ne sont pas remis en question.

Même lecture traditionnelle sous la plume du regretté Jean Paul Barbier-Mueller dans son *Dictionnaire des poètes français de la seconde moitié du XVI^e siècle (1549-1615)* [Tome 1] A-B, Genève, Droz, « Travaux d'Humanisme et Renaissance », n° 540, 2015. Dans l'article « Jean de Boyssières », p. 782, *L'Estrille* est présentée comme « un important recueil collectif auquel collaborèrent plusieurs amis de Boyssières [suit leur liste], outre



récemment⁴, Florence Bonifay démontre avec force que plusieurs contributeurs sont bien des proches de Boyssières et plaide donc, avec toute la prudence requise, en faveur de l'authenticité des épigrammes. J'estime donc que le dossier n'est pas clos.

Surtout, j'ai l'impression qu'interroger la dimension collective de ce recueil permettra d'envisager à nouveaux frais le dossier Louise Labé, plus particulièrement le recueil des *Escriz de divers Poètes, à la louenge de Louïze Labé Lionnoize*. Le recueil de 1555 peut, me semble-t-il, faire l'objet d'un questionnement comparable à celui que suscite celui de 1579, un questionnement nécessaire que n'approfondit pas le livre bien connu de Mireille Huchon⁵. Si le cas des *Epigrammes* en faveur de Boyssières n'est peut-être pas en lui-même d'un immense intérêt, son examen permet de relancer sur des bases un peu renouvelées le débat sur les *Euvres* de 1555 et leur interprétation.

RESUME DE L'AFFAIRE

C'est en 1579 que paraît cette étrange guirlande poétique inspirée par une querelle littéraire qui ne l'est pas moins :

L'Estrille et drogue au quereleux pedant, ou regent du college de Clermont en Auvergne : jadis farceur de Reins en Champagne. Avec les epigrammes de tous les Poètes François de ce temps contre luy. Le tout leu devant le Roy par manière de passetemps. A Lyon, pour Loys Cloquemin. 1579. Avec Privilege du Roy.

Ce petit in-quarto de 32 pages paraît à la suite des *Troisièmes Œuvres de Jean de Boyssières de la ville de Montferrand en Auvergne. A Monsieur le duc de Mercoeur son Mecene*, A Lyon, Pour Loys Cloquemin, 1579⁶. Il a été imprimé par Thibaud Ancelin en 1579. Bien qu'il présente une pagination spécifique, il ne semble pas avoir été diffusé séparément⁷. C'est un opuscule fort rare, dont l'*Universal Short Title Catalogue* et le catalogue *French Vernacular Books* n'ont pu localiser que trois exemplaires⁸, et qui n'a guère mobilisé la critique, sinon

des poètes prestigieux comme Baïf, Desportes, Du Bartas, Amadys Jamyn, Scévole de Sainte-Marthe ou Ronsard lui-même. Tous ces rimeurs, trente au total [en réalité seulement une douzaine d'entre eux], avaient été soit bénéficiaires d'une dédicace de Boyssières, soit les auteurs d'un poème qui lui était adressé. Ils fréquentaient d'ailleurs les mêmes cercles : le *salon vert* de la maréchale de Retz et la petite cour réunie autour du duc d'Anjou (Hesteau et La Gessée notamment). » Non seulement l'idée de recueil collectif n'est pas remise en question, mais on sent l'effort du savant bibliophile pour rendre probable ou du moins acceptable la participation de Ronsard à ce recueil.

⁴ Florence Bonifay, *Concurrences poétiques. Identités collectives et identités singulières autour de la « Pléiade » (1549-1586)*. Thèse sous la direction de Michèle Clément, Université Lumière-Lyon 2 (décembre 2016), p. 107-112.

⁵ Mireille Huchon, *Louise Labé, une créature de papier*, Genève, Droz, « Titre courant », 2006, p. 141. Pour une analyse de cet ouvrage et des réserves qu'il peut susciter, voir le compte rendu que j'ai proposé dans *B.H.R.*, 2007, t. LXIX, p. 539-549.

⁶ A la fin du volume, le « Privilege de Privilege » (*sic*) porte la date du 20 février 1578 ; il s'agit en fait du privilège obtenu par Boyssières pour les *Secondes Œuvres* avec cession de Boyssières à Loys Cloquemin du 20 février 1578. On lit au verso du dernier feuillet : « Imprimé par Thibauld Ancelin. 1579. » Pour une description plus complète, voir Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. IV, p. 54-55 et Jean de La Gessée, *Les Jeunesses*, éd. G. Demerson, avec une biographie et une bibliographie par J.-Ph. Labrousse, Paris, STFM, 1991, p. CIX, #30.

⁷ J'en veux pour preuve le fait qu'on trouve à la suite, dans la même pagination, *Le second chant des chants de Loys Arioste. A Monsieur Pigeon*. A Lyon, pour Loys Cloquemin, 1579.

⁸ Outre l'exemplaire de la BnF que j'ai consulté (Rés Ye 513-517), on en trouve un à Vienne (Öst. Nationalbibliothek) et un à la BM de Lyon (Rés 317422 CGA). La BM de Clermont-Ferrand n'en possède qu'une photocopie (A 38061). Le FVB signale un exemplaire à l'Arsenal mais ni le CCFr, ni la base Opale, ni le *Catalogue des poésies françaises de la Bibliothèque de l'Arsenal, 1501-1600*, Paris, CNRS, 1985, ne le mentionnent.



incidemment⁹. . Ce qui le signale surtout à notre curiosité, c'est qu'il rassemble, comme le titre l'indique, des épigrammes attribuées à toutes les plus illustres plumes du temps (à l'exception notable de Pibrac) : on y lit notamment des vers signés de Pierre de Ronsard, Jean-Antoine de Baïf, Robert Garnier, Scévole de Sainte-Marthe, Philippe Desportes, Amadys Jamyn, Guillaume Du Bartas, Jean de La Gessée, Guy Le Fèvre de La Boderie, Pierre de Brach, Clovis Hestreau de Nuysement, Pierre Le Loyer, etc.

Quelle noble croisade aura mobilisé une telle Pléiade de poètes ? La prétendue offense faite à Jean de Boyssières par un obscur régent de Clermont-Ferrand qui s'en serait pris à ses œuvres. Nous voici donc face à ce qui semble l'unique recueil collectif imprimé de la seconde moitié du XVI^e siècle inspiré par une querelle littéraire. Querelle minuscule, quasiment sans objet, car les œuvres de Boyssières ne méritent sans doute pas tant d'ardeur, mais qui, non contente de mobiliser toute l'élite poétique du temps, aurait eu de plus les honneurs d'une lecture devant Henri III.

La cible de Boyssières ? Un pédant qu'il ne nomme pas, mais en qui Frédéric Lachèvre a proposé de reconnaître un certain Jean Morel mentionné par Du Verdier. Si l'on en croit Boyssières, le régent aurait commis et publié sous le nom de ses élèves un texte en vers (Boyssières parle de « Carmes raboteux ») qui « blasme les escrits » (p. 19) de Boyssières, probablement ses *Premières Œuvres amoureuses* (Paris, Claude de Montreuil, 1578, privilège du 15 octobre 1577) et ses *Secondes Œuvres poétiques [...] dédiées aux princes de l'illustre sang de France* (Paris, Jean Poupy, 1578). Boyssières prête au pédant cet aveu de son forfait :

J'escris ignarement, et sottement aussi,
Contre l'honneur luisant d'un qui reluit icy [...]
Sous le titre & le nom, de quatre ou cinq enfans
Autant jeunes d'esprit, comme ils sont jeunes d'ans. (p. 27)

D'enfans, ausquels hélas ! je bastis leur encombre,
Et faits porter le blasme, & l'ennuy d'un forfait,
Dont ils sont innocens, & que moy mesme ay fait. (p. 25)

Ce poème contre Boyssières, s'il a jamais existé, est aujourd'hui perdu ; et ni les vers de Boyssières ni ceux de ses acolytes ne nous en disent rien de précis. Si bien que l'objet du conflit nous échappe. D'où l'étrange sentiment d'absolue vanité que peut inspirer cette prétendue querelle : pourquoi un tel déchaînement contre un texte dont on ne sait rien, un texte dont on peut même se demander si ses détracteurs l'ont lu, puisqu'ils n'ont rien à en dire ? C'est au point qu'on en vient à se demander si ce texte a existé. Il est du moins certain que le lecteur, et notamment le royal destinataire auquel on nous dit que ces vers auraient été lus, ne sont pas censés connaître les « carmes raboteux » de Morel...

L'Estrille est donc censée se suffire à elle-même, et c'est dans cet étrange isolement qu'il nous appartient à notre tour de lire le recueil, pour tenter d'en percer l'énigme. Il se compose de 33 pièces de vers¹⁰ (32 en français et une en latin) attribuées à 31 contributeurs¹¹. Les deux pièces les plus longues sont deux poèmes de Boyssières qui forment le cœur du recueil (notamment la longue pièce éponyme) ; elles occupent la 29^e et 30^e place : on peut considérer qu'elles sont entourées d'une longue guirlande de 28 pièces liminaires et 3 post-liminaires. Mais les choses sont en fait un peu plus complexes. Le titre complet du recueil juxtapose en effet deux objets distincts : *L'Estrille* proprement dite et les *epigrammes de tous les Poètes François de ce temps contre [le pédant]*. Le titre annonce ainsi non une gerbe de liminaires mais

⁹ Voir la bibliographie en fin d'article.

¹⁰ Sans doute ne faut-il pas attribuer ici à ce chiffre la valeur sacrée qu'il a parfois, chez Dante par exemple.

¹¹ Voir le tableau *in fine*.



bien un recueil d'épigrammes plus ou moins autonome par rapport à *L'Estrille*. De fait, sur trente-trois pièces, dix portent ce titre « Epigrame », et vingt-six au moins ressortissent au genre¹². Notre recueil s'apparente ainsi à ce que Lachèvre a appelé « Les Livres des Amis » : des recueils de « poésies françaises adressées à certains écrivains par leurs amis et admirateurs et insérées sous un titre particulier dans leurs œuvres »¹³. Bien que Lachèvre ne le souligne pas, c'est là un genre spécifiquement lyonnais : l'exemple le plus ancien est *Le Livre de ses Amys* inséré à la fin de *La Poesie Françoise de Charles de Sainte-Marthe*, Lyon, chés le Prince, 1540 (douze pièces de vers) ; le deuxième exemple, et le plus célèbre, ce sont les *Ecriz de divers poètes à la louenge de Louize Labé, Lionnoize, à la suite des Euvres de Louize Labé Lionnoize*, Lyon, Jean de Tournes, 1555. La même année paraît *Le Passetems des amis, Livre contenant Epistres et Epigrammes en Vers François [...], composé par certains Auteurs Modernes et nouvellement recueilli par Charles Fontaine (80 pièces) à la suite des Ruisseaux de Fontaine [...]*, Lyon, Thibault Payen, 1555. Ce sont les trois seuls exemples connus de Lachèvre, les autres recueils qu'il assemble dans la même section sont en fait des recueils poétiques ordinaires assortis d'un nombre important de pièces liminaires, mais sans que celles-ci constituent une section à part, mise en valeur par un titre spécifique. Différence notable de ces trois recueils lyonnais avec *L'Estrille* : il ne s'agit pas ici de querelle et les pièces rassemblées visent la louange de l'auteur principal, non le blâme d'une tierce personne.

Ainsi, notre *Estrille* s'inscrit bien dans une tradition éditoriale lyonnaise (tradition peu féconde, et déjà relativement ancienne), celle des « livres des amis » imprimés, mais dans laquelle il apparaît comme un objet singulier, unique en son genre : jamais à ma connaissance on n'avait ainsi rassemblé autour d'une querelle littéraire une série d'épigrammes de différents auteurs, venant à la rescousse d'un autre poète censé avoir subi un affront. D'une façon générale, mis à part les recueils qui font dialoguer deux partis dans le cadre d'une querelle, la quasi-totalité des recueils collectifs imprimés participent de la poésie d'éloge. *L'Estrille* paraît le seul recueil collectif d'épigrammes centré sur le blâme et visant une cible unique et anonyme. Enfin si on préfère ramener *L'Estrille* au schéma classique d'une guirlande de liminaires encadrant l'œuvre proprement dite, c'est le seul recueil à notre connaissance dans lequel un seul poème de quelques pages est accompagné d'un tel nombre de liminaires, si bien que l'apéritif et le digestif paraissent plus copieux que le plat de résistance !

Reste à comprendre comment un jeune poète de vingt-trois ans, encore inconnu un an plus tôt, a pu réunir tant de pièces d'auteurs si nombreux et variés (catholiques mais aussi protestants comme Du Bartas) contre un misérable pédant lui-même inconnu ? Quels motifs auraient eu ces auteurs de renom pour entrer massivement dans ce jeu ? Qu'allaient-ils faire dans cette galère ? Frédéric Lachèvre a imaginé un scénario : « Son patron François, duc d'Alençon, frère du roi, lui avait permis l'accès à la cour, il y rencontre Ronsard, dont un quatrain figure en tête de ses *Secondes Œuvres* [...] auquel il fit appel ainsi qu'à Desportes et à Baïf ; ceux-ci lui amenèrent tous les poètes de l'Académie du Palais. De son côté de nombreux rimeurs, ses amis, flattés d'être en si noble compagnie, se groupèrent autour de lui et apportèrent leur contribution »¹⁴. Et de préciser plus loin cette hypothèse en laissant libre cours à son imagination : « Une telle coalition répondait à un but inavoué, la querelle de Boyssières et de Morel n'en était que le prétexte. C'est probablement Baïf, l'âme de l'Académie du Palais, qui a saisi là une occasion de divertir le roi. [...] On ne sait la date exacte de la séance de l'Académie du Palais (probablement fin 1578 ou début de 1579) dans laquelle Henri III a entendu au Louvre, en son cabinet, la lecture des épigrammes contre Morel et les remarques

¹² Ce sont des poèmes brefs (de 2 à 12 vers en l'occurrence) qui ne sont pas fondés sur la récurrence d'un schéma strophique (si strophe il y a, elle est unique). Pour une analyse plus précise des formes et des genres illustrés dans le recueil, voir mon article cité à la note 1.

¹³ Frédéric Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs du XVI^e siècle*, Paris, Champion, 1922; Genève, Slatkine Reprints, 1967, p. 164.

¹⁴ Frédéric Lachèvre, art. cité, p. 345.



qu'il a pu faire à leur propos. Il est regrettable que le procès-verbal de cette assemblée n'existe plus. Il eût été, à coup sûr, intéressant¹⁵. » Mais on sait aujourd'hui que Baïf n'était nullement « l'âme de l'Académie du Palais »¹⁶. Surtout, comme le reconnaît Lachèvre lui-même, il semble que l'Académie du Palais se soit « occupée plutôt de philosophie que de poésie »¹⁷. C'est pourquoi les critiques plus récents, mis à part Pierre Martin¹⁸, ont généralement dit leur scepticisme envers cette hypothèse hasardeuse¹⁹.

Ma propre enquête sur la genèse du recueil montre que les textes semblent répondre à une commande explicite ; c'est ce que suggère le poème d'Antoine de Laval intitulé « Gaieté » (p. 6) qui mentionne une commande adressée par un autre que lui à la « docte & sainte bande » des poètes :

Gaieté.
Marchons, ô docte & sainte bande,
J'oy Phoebus qui nous le commande,
Allons le rebelle assaillir,
Il ne faut à ce Dieu faillir.
Ains que chacun, vaillant, combate,
Le gros ignorant qui detracte
De sa lire pour son flageol :
Mais que ferons-nous de ce fol ?
Il luy faut monstrier sa folie :
Sus que de cordes on le lie,
Qu'il soit promptement attaché,
Pour estre tout vif escorché.
Donne luy des cornes, Diane :
Toy Phoebus des oreilles d'Asne²⁰ :
Vous, mes compagnons, un jouet :
Et je luy donneray le fouet.
Laval. Foresien.

Laval se donne ici le rôle de chef de bande (et donc de possible maître d'œuvre du recueil) : c'est lui qui encourage ses compagnons à remplir la commande. Nous savons effectivement qu'il existait, dès l'époque des *Premières Œuvres*, des liens privilégiés entre Laval et Boyssières²¹. J'ai émis l'hypothèse d'une composition en trois temps :

- Les poètes les plus illustres auraient été sollicités individuellement, sans nécessairement être avisés d'un projet collectif (il est remarquable qu'aucun des poètes les plus illustres ne fait allusion à la présence d'autres collègues embarqués sur la même galère.)

- Des auteurs de moindre envergure auraient été sollicités par Laval et Testu (avec ou sans la complicité de Boyssières) dans le cadre d'un projet collectif explicite.

¹⁵ *Ibid.*, p. 346.

¹⁶ Voir R.J. Sealy, *The Palace Academy of Henry III*, Genève, Droz, Travaux d'Humanisme et Renaissance, 1981. Si tant est qu'on puisse nommer une « âme de l'Académie du Palais », l'expression pourrait mieux s'appliquer à Pibrac, le grand absent de notre recueil.

¹⁷ Fr. Lachèvre, art. cit., p. 299.

¹⁸ Voir son introduction aux *Larmes funebres* de Christofle Du Pré, Genève, Droz, p. 39.

¹⁹ Voir Th. Graur, *Un disciple de Ronsard, Amadys Jamyn*, Paris, Champion, 1929, p. 247, note 4 ; J. Lavaud, édition de Ph. Desportes, *Poésies inédites et non recueillies*, Paris, Droz, 1936, p. 156, note 1 ; D. Bjaï, « Philippe du Tiron personnage d'épopée : Desportes et Jean de Boyssières », art. cit., p. 420.

²⁰ La comparaison avec l'âne rappelle Marot, *Les Epistres*, « Le Valet de Marot contre Sagon. Frippelippes, secretaire de Clement Marot, à François Sagon, secretaire de l'abbé de Saint Evroul » (*Œuvres poétiques*, éd. G. Defaux, Paris, Garnier, 1993, t. II, p. 146), v. 213.

²¹ Voir Pierre Martin, introduction citée aux *Larmes funebres* de Chr. Du Pré, p. 39.



- Enfin, un petit recueil d'épigrammes déjà constitué aurait été montré à de nouveaux contributeurs potentiels, invités à l'étoffer encore.

Une chose est sûre : le recueil ne donne pas une version fiable et cohérente de sa propre genèse, et seul le titre évoque une lecture au roi (le privilège d'avril 1579 ne la mentionne pas). Dès lors, le scepticisme s'impose, et l'hypothèse d'une mystification ne peut être exclue. On en vient ainsi à se demander si toutes les épigrammes émanent réellement de leurs auteurs supposés.

UNE SUPERCHERIE LITTÉRAIRE ?

Plusieurs arguments plaident en faveur de la thèse d'une supercherie. J'en ai dénombré sept principaux :

1. Plusieurs pièces présentent des formes rares, mais récurrentes dans le recueil de Boyssières :

- Formes graphiques : des formes verbales de 2^e personne du singulier sans s pour les besoins de la rime ou de la métrique : *tu pince* (Ronsard, p. 3) ; *tu congne* (Baïf, p. 4) ; *que tu ne meure*, (Du Plessis, p. 9) ; *si tu eusse* (Poncellet, p. 12) ; or cette forme apparaît deux fois à la rime sous la plume de Boyssières lui-même : *tu te touille* (p. 19), *tu t'estrange* (p. 24) ; elle est fréquente dans l'ensemble des *Troisièmes Œuvres*. Louis Terreaux indique que Ronsard a pratiqué cette licence dans sa jeunesse²², mais l'a corrigée à partir de 1560²³. Une vérification électronique dans les *Poemes* et les *Amours* de Baïf montre que ce poète ne recourt jamais pour sa part à cette licence²⁴.
- Formes poétiques : beaucoup de pièces présentent des rimes redoublées : on trouve ainsi plusieurs sizains et septains sur deux rimes, un quatrain et un cinquin monorimes ; 3 pièces formées de quatrains en rimes plates ; deux dizains présentent le schéma rare abab ccd eed... La récurrence de ces formes n'est probablement pas le fruit du hasard et on est tenté de penser que ces pièces émanent en fait du même auteur.
- Parmi ces pièces en rimes redoublées l'épigramme attribuée à Baïf adopte une forme qu'il ne pratique pas par ailleurs (sizain d'octosyllabes sur deux rimes aabbab). Baïf a composé des milliers de sizains dans ses *Poemes*, ses *Amours*, ses *Passetems*, ses *Mimes*, toujours sur trois rimes (presque toujours aabccb). Il est donc peu probable que le sizain qui lui est attribué dans *L'Estrille* soit de lui²⁵. Dès lors, on est en droit de se demander si d'autres pièces du recueil ne sont pas pareillement apocryphes.

²² Voir par ex. Lm I, p. 48, v. 7-8.

²³ Louis Terreaux, *Ronsard correcteur de ses œuvres. Les variantes des Odes et des deux premiers livres des Amours*, Genève, Droz, 1968, p. 158. Georges Gougenheim note dans sa *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Picard, 1974, p. 112 : « A la deuxième personne du singulier on trouve fréquemment des formes sans s final : *Cuyde tu* (Rabelais, *Gargantua*, 31). Elles sont d'un grand secours aux poètes qui les font alterner avec les formes en -s : *Toy, Seigneur, qui abbas, qui blesses, qui gueris, Qui donnes vie et mort, qui tue et qui nourris* (Aubigné, *Tragiques*, I, 1295-1296). » Ces formes sont encore assez fréquentes dans les *Premières Œuvres* de Desportes (1573) mais l'élision du s y est marquée par une apostrophe ; les vers concernés sont réécrits dans l'édition de 1596 : par exemple « Mais tu le cherche' en vain » (1573) devient « Mais ta recherche est vaine » (1596).

²⁴ On trouve des formes de deuxième personne sans s dans *Quatre Livres de l'Amour de Francine*, II, 71, v. 1 et *Diverses Amours*, II, 31, v. 11, mais il peut s'agir de coquilles, car ces graphies ne jouent aucun rôle pour la rime ou la prosodie.

²⁵ La graphie de son nom dans *L'Estrille* n'est d'ailleurs pas celle qu'il adopte lui-même : *Bayf* au lieu de Baïf. Cette graphie *Bayf* se rencontre aussi, la même année, dans un liminaire de Bernard Royet adressé à Jacques Mondot dans *Cinq Livres des Odes de Horace Flacce traduits du latin en vers françois* par J. Mondot Velaunois, Docteur en droit Canon, Paris, chez Nicolas Poncellet, 1579 (privilège du 13 fév. 1579). Mondot et Poncellet comptent parmi les auteurs supposés des épigrammes de *L'Estrille*.



- On trouve dans le recueil une épigramme de sept vers sur deux rimes, ce que Boyssières appellerait un « demi-sonnet », même s'il ne porte pas ici cette dénomination :

Je vois descendre du saint Mont,
Ce qui plus honnore la France,
Pour envoyer à penitence
Le Pedagogue de Clermont.
Je le vay, d'un courage prompt
Punir à coup de son offence,
Et le marquer droit sur le front.
Rob. Garnier (p. 4).

Or cette forme est une invention de Boyssières. Garnier, à qui la pièce est attribuée, rend-il hommage à cette invention, ou bien ne peut-on pas considérer que la pièce est plus vraisemblablement de Boyssières lui-même ?

2. Il paraît étrange, et difficilement croyable, que « tous les Poètes françois de ce temps », vraiment *tous* les poètes importants du moment, aient répondu *comme un seul homme* à l'appel d'un rimeur aussi obscur et médiocre que Boyssières, qu'aucun (mis à part le sage Pibrac ?) n'ait hésité à se compromettre dans cette querelle minuscule et parfaitement saugrenue, pour une publication lyonnaise de surcroît.

3. Comme l'a noté François Rouget, les épigrammes de *L'Estrille* ne sont jamais reprises dans leurs propres *Œuvres* par aucun des poètes auxquelles elles sont attribuées.

4. Aucun d'eux ne fait allusion dans ses propres ouvrages à cette querelle. (A cet égard, la situation de ces auteurs est analogue à celle des thuriféraires prétendus de « Louïze Labé » qui ne la mentionnent jamais en dehors des *Escriz*).

5. Pierre Martin ne remet pas en cause l'attribution à Christophe Du Pré de l'une des épigrammes, mais il note le caractère « insipide » des pièces rassemblées par Boyssières : il a « l'impression qu'aucun des [contributeurs] n'a estimé qu'il fallût faire un quelconque effort pour rehausser les vers pour le moins laborieux de "L'Estrille" proprement dite »²⁶. François Rouget note aussi que les pièces sont toutes « assez médiocres »²⁷. Je partage pleinement cette impression, mais je souligne ce qu'elle a de surprenant, de bizarre. Si les textes émanaient de plusieurs auteurs, ne percevrait-on pas entre eux, sinon une émulation, du moins des différences de niveau, ou d'application ?

6. On n'est pas moins surpris par l'identité des sources et des images d'une pièce à l'autre. Comme je l'ai montré ailleurs, les premières épigrammes de *L'Estrille*, attribuées aux poètes les plus en vue, celles de Ronsard et de Baïf d'abord, celles de Desportes et Jamyn ensuite, semblent avoir pour fonction commune d'inscrire le recueil, par des renvois explicites, dans le prolongement des trois plus illustres querelles littéraires du XVI^e siècle :

- la querelle Marot/Sagon
- la querelle Ronsard/Saint-Gelais
- la querelle Ronsard/Ministres de Genève

²⁶ Christofle du Pré, éd. cit., p. 38.

²⁷ Voir *supra* note 3.



Toutes les pièces semblent répondre à ce même dessein : rappeler les voix et les postures de Marot et de Ronsard, confrontés en leur temps à d'autres détracteurs. Comme par hasard, tous les auteurs supposés trouvent dans les mêmes pièces inspirées par ces querelles précédentes les mots et les images qu'ils exploitent contre leur nouvelle cible. Ces emprunts ont évidemment pour effet (ou au moins pour intention) de hisser Boyssières au niveau de ses illustres devanciers. Ce traitement poétique de la querelle contribue, plus ou moins sérieusement, et plutôt moins que plus, à faire de Boyssières un nouveau Marot, un nouveau Ronsard. De là à penser que la querelle ait pu être inventée de toute pièce par Boyssières, soit pour se faire valoir sur le Parnasse, soit dans une intention facétieuse, il y a un pas qu'on hésite à franchir. L'existence du pédant de Clermont est bien attestée, et rien n'interdit de penser qu'il s'en soit effectivement pris à notre poète, dont l'œuvre médiocre prêtait effectivement le flanc à la critique. Mais quand bien même Boyssières aurait réellement essuyé les sarcasmes du régent clermontois, l'orchestration plaisante et complaisante de cette querelle, par la mise à contribution des plus grands poètes du temps (ou du moins de leur signature), pourrait bien relever du jeu parodique ou de la mystification.

7. Enfin, et ce n'est pas le moindre argument, à propos d'une autre supercherie littéraire plus célèbre, le curieux texte anonyme intitulé *Épithaphes, mort et dernières parolles de Pierre de Ronsard, gentil-homme Vandomois, Poète du Roy* (Paris, Laurent du Coudret, 1584²⁸), publié en réalité « un an auparavant son decez [par] ne sçay quel Poëtastre, plus mal presageux que les corbeaux & hiboux » (selon Claude Binet²⁹), Denis Bjaï a récemment montré que Boyssières était l'auteur des « pièces en vers, sinon [du] texte entier de cette plaquette³⁰ ». S'il est ainsi prouvé que Boyssières a pu se compromettre en 1584 dans une supercherie inspirée à la fois par son admiration pour Ronsard et par son désir d'exploiter commercialement sa gloire, on ne peut exclure que ce fût déjà le cas en 1579 avec les « épigrammes » de *L'Estrille*.

LA GAITE DU COLLECTIVISME

Au terme de cette analyse, j'admets qu'on puisse rester sceptique quant à l'idée de lire ces épigrammes (ou au moins certaines d'entre elles) comme relevant de la supercherie : il est vrai que je n'en apporte aucune preuve, seulement quelques indices convergents. On pourrait m'objecter qu'en cas de mystification les poètes concernés auraient pu protester et qu'ils ne semblent pas l'avoir fait. A quoi je répondrais qu'ils ont pu ne rien savoir de cette parution lyonnaise, relativement confidentielle à en juger par le peu d'exemplaires conservés. Ils ont pu aussi s'amuser eux-mêmes du canular (après tout il était plutôt flatteur de voir son nom ainsi plaisamment récupéré) ; ils ont pu enfin protester sans que cela laisse de trace, ou préférer le silence pour ne pas faire de publicité au recueil.

Quoi qu'il en soit, il me semble éclairant, pour finir, de comparer ces deux recueils collectifs lyonnais de la seconde moitié du XVI^e siècle : les très fameux *Escriz de divers Poëtes, à la louenge de Louïze Labé Lionnoize* et les très obscures *épigrammes de tous les Poëtes François de ce temps contre luy*. On peut en souligner des points communs, mais aussi les différences notables, pour réfléchir au type de « collectif » que nous présentent ces recueils, et au type de relation qu'ils établissent avec leur lecteur. Les titres (qui présentent une structure très voisine) favorisent le rapprochement : de part et d'autre, une œuvre poétique relativement modeste d'un auteur jusqu'ici assez obscur se trouve accompagnée d'une longue guirlande de poèmes variés, d'auteurs divers, de formes diverses, en nombre comparable (24/31) attribués,

²⁸ Voir l'édition moderne de ce texte, à la suite de Jacques-Davy Du Perron, *Oraison funèbre sur la mort de [...]* Ronsard, éd. Michel Simonin, Genève, Droz, TLF, 1985, p. 208-213.

²⁹ *Vie de Pierre de Ronsard*, éd. Paul Laumonier, Paris, Hachette, 1909, p. 36.

³⁰ « Un 'oublié' de la seconde bande », art. cit., p. 326.



pour certains, à des plumes illustres qui contribuent à assurer la promotion du volume. De plus chaque recueil inclut des pièces évoquant explicitement la commande supposée être à l'origine du recueil collectif. Enfin, de part et d'autre, certains éléments suscitent le scepticisme quant à l'authenticité de certaines pièces : soit qu'elles paraissent détournées de leur destination première (c'est la technique du *réemploi* mise en évidence par E. Buron à propos des *Escriz*³¹), soit qu'on puisse même les juger apocryphes. Ainsi, pour reprendre les termes de Mireille Huchon, les deux recueils posent, de façons différentes mais comparables, ce qu'elle appelle « le problème d'authenticité et de sincérité des poètes engagés dans le projet³² ».

Certes les différences ne manquent pas. Certaines sont évidentes : tandis que le premier célèbre une femme savante qu'il nomme, le second blâme un pédant, un homme qu'on se garde bien de nommer. Les *Escriz*, on le sait aujourd'hui, sont en partie fondés sur le réemploi de matériaux poétiques empruntés, tandis que les *épigrammes* semblent rassembler des pièces originales écrites pour l'occasion. Les pièces du premier sont pour la plupart anonymes ou signées de devises assez peu connues ; celles du second au contraire sont toutes signées, souvent d'auteurs prestigieux. Alors que les *Euvres de Louïze Labé Lionnoize* et les *Escriz* publiés à leur suite semblent participer à la promotion d'une identité littéraire lyonnaise, *L'Estrille*, quoique édité à Lyon, semble un recueil plutôt parisien dans sa conception : les auteurs mis en vedette sont habituellement imprimés à Paris et non à Lyon ; il y est question de la Seine et non du Rhône et de la Saône. Un libraire parisien, Nicolas Poncelet, et le seul auteur qu'il publie en cette même année 1579, signent même l'une des *épigrammes*³³.

Mais en définitive, les deux recueils conduisent le lecteur à s'interroger sur ce qu'on nommera faute de mieux le « périmètre du collectif ». Dans le cas des *Escriz*, on distingue assez nettement deux maîtres d'œuvre, Antoine Fumée et Olivier de Magny, auxquels il faut probablement ajouter Claude de Taillemont (si l'on en croit la démonstration d'Emmanuel Buron), Jean de Tournes, et Louise Labé elle-même si l'on admet qu'elle est partie prenante dans cette publication. La participation d'autres poètes en petit nombre est probable, mais discrète, ou bien elle procède de réemplois... Dans le cas des *Épigrammes*, Jean de Laval semble aux commandes, avec la complicité probable du secrétaire du roi R. Testu (qui avait signé le privilège des *Secondes Œuvres*³⁴), de Jean de Boyssières et de l'imprimeur Loys Cloquemin. Comme l'a souligné Florence Bonifay dans sa thèse (et je la remercie de m'avoir obligé à nuancer ma réflexion sur ce point), une dizaine de signataires des *épigrammes* avaient déjà témoigné par le passé leur amitié pour Boyssières, soit en donnant des liminaires pour ses *Premières Œuvres* (Fouchier, Poncelet, Testu) ou ses *Secondes Œuvres* (Allard, Mondot), soit en inscrivant des vers de Boyssières dans leurs propres œuvres (Béliard, Hesteau de Nuysement, La Gessée, Le Loyer), soit en lui adressant une pièce (Jamyn). Reste cependant une douzaine d'auteurs avec lesquels aucun lien n'est attesté, et non des moindres : Baïf, Desportes, Garnier, Sainte-Marthe, Du Bartas, Guy Le Fèvre de la Boderie, Pierre de Brach...

Au-delà d'un petit groupe aisément identifiable, qui a pris l'initiative, les contours du collectif réel semblent s'estomper. Soit on identifie mal une partie des contributeurs, soit il s'agit au contraire de noms très illustres (Scève, Tyard, Baïf pour les *Escriz* ; Ronsard, Desportes, Baïf, pour les *Épigrammes*) mais l'on hésite alors sur l'authenticité de leur contribution. On a l'impression qu'un petit groupe réel a pu imaginer et fabriquer

³¹ Emmanuel Buron, « Le réemploi dans les *Escriz de divers Poètes, à la louange de Louïze Labé* (Baïf, Tyard et Scève) », *BHR*, 67, 2005, p. 575-596.

³² Mireille Huchon, *op. cit.*, p. 223.

³³ Voir Jacques Mondot, *Cinq Livres des Odes de Horace Flacce traduits du latin en vers françois* par J. Mondot Velaunois, Docteur en droit Canon, Paris, chez Nicolas Poncelet, 1579 (privilège du 13 fév. 1579). Mondot et Poncelet comptent parmi les auteurs supposés des *épigrammes* de *L'Estrille*.

³⁴ Testu reçoit de Boyssières plusieurs sonnets, donne un sonnet liminaire pour les *Premières Œuvres amoureuses* (« R. Testu, secrétaire du Roi à J. de Boyss. sur ses prem. Œuv. amou. », f. 11 r^o) et signe le Privilège des *Secondes Œuvres*, le 20 février 1578.



artificiellement (à coup de remplois, d'ajout de pièces anonymes, ou de pièces apocryphes) un collectif plus vaste pour étendre l'aura ou la notoriété supposées de l'auteur célébré. En somme, sans remettre en question le caractère collectif de l'œuvre, on croit déceler de part et d'autre un élargissement en partie artificiel et potentiellement ludique du collectif.

Si l'on admet cette hypothèse, se pose alors une seconde question : s'agit-il là (au moins partiellement) d'une duperie ou plutôt d'un jeu ? Le lecteur est-il censé prendre au sérieux la mystification éventuelle ? Cherche-t-on à le tromper ou plutôt à l'amuser, à jouer avec lui ? Mise-t-on sur sa crédulité ou sur sa complicité, sa sagacité ? S'agit-il de valoriser de façon mensongère un produit éditorial, ou faut-il au contraire parler de mystification facétieuse, c'est-à-dire de canular ? Les recueils, en somme, fournissent-ils au lecteur des indices lui permettant de n'être pas dupe ?

Mireille Huchon a montré, de façon probante selon moi, que le recueil des *Escriz* ne pouvait guère être pris au sérieux. Autant je reste sceptique sur l'attribution des *Euvres* à Maurice Scève ou à un groupe d'hommes autour de lui, autant je pense qu'il faut souligner après Mireille Huchon et Emmanuel Buron³⁵ le caractère facétieux des *Escriz*. Le sonnet liminaire « Aus Poètes de Louïze Labé » (p. 124), placé avant même le titre *Escriz de divers Poètes...*, annonce immédiatement la couleur, dès le deuxième vers :

Vous qui le los de Louïze escrivez,
Et qui avez, *par gaye fantasie*
Cette beauté, votre suget, choisie,
Voyez quel bien pour vous, vous poursuivez. (p. 124, v. 1-4).

L'auteur anonyme de ce sonnet (selon moi Antoine Fumée à en juger par la forme particulière du sonnet et par son rôle dans l'élaboration du recueil³⁶) l'écrit en toutes lettres : l'entreprise de louange de « Louïze Labé » relevait de la « gaye fantasie³⁷ » : autrement dit d'une imagination joyeuse et ludique, voire comique. La première traduction donnée par Jean Nicot pour l'adjectif « Gay » est *Hilaris* ; Il traduit « Gayeté » par *Hilaritas*. En somme, c'était une blague, qui se donnait pour telle. Les « Poètes de Louise Labé » ont écrit pour rire, ont bricolé des textes pour rire, et pour faire rire. On peut se demander si *les epigrammes de tous les Poètes François de ce temps* ne procèdent pas de ce même esprit facétieux. Ce recueil n'est peut-être qu'un jeu, que la critique érudite aurait eu le tort de prendre trop au sérieux.

³⁵ E. Buron écrit : « On peut donc suivre M. Huchon quand elle estime que les *Escriz* développent un "sujet de "gaye fantaisie" » (p. 207) [...] les *Escriz* sont un jeu, un recueil de *Nugæ*, de bagatelles, de "sornettes" ; ils participent de la facétie plus que de l'éloge paradoxal. »

³⁶ Quatre arguments principaux me semblent plaider en faveur de Fumée comme maître d'œuvre du recueil des *Escriz de divers poètes à la louange de Louïze Labé Lionnoize* :

- 1) Le sonnet liminaire anonyme « Aus poetes de Louïze Labé » (p. 141) présente un schéma de tercets assez rare (*cdc dee*) dont la seule autre occurrence dans le recueil est le sonnet XXII signé des initiales A.F.R. (p. 177-178) ; il est tentant d'attribuer les deux pièces à Fumée.
- 2) C'est à la demande de Fumée, et en sa présence, que Magny dit avoir rédigé son « Ode en faveur de D. Louïze Labé » (XIX, p. 168). Dans ce poème, Magny lui attribue l'ode II (p. 143-145).
- 3) Le sonnet XXII signé de ses initiales A.F.R. est consacré, comme le sonnet liminaire, à l'entreprise des *Escriz* ; Fumée se flatte en outre d'avoir connu Louise Labé et apprécié son savoir « avant la renommée » : il est probablement de ceux qui ont encouragé sa vocation, et l'ont poussée à publier.
- 4) Il est le seul témoin à mentionner dans ce sonnet XXII les « Odes » de Louise Labé (p. 177, v. 2) que mentionnait aussi « Le privilège du roy » (p. 37).
Voir aussi Daniel Martin, *op. cit.*, p. 441. Mireille Huchon, qui ne soulignait guère le rôle de Fumée dans son livre de 2006, lui redonne toute sa place dans un article plus récent : « Dé-Tournes-ment », *Seizième Siècle*, n° 10, 2014, p. 105-126, notamment p. 115.

³⁷ Voir « Aus Poètes de Louïze Labé. Sonnet » dans les *Euvres*, p. 124, v. 2.



Le meilleur indice à cet égard me semble le fait que le poème d'Antoine de Laval qui évoque la commande à l'origine de *L'Estrille* soit justement intitulé « Gaieté ». Un titre qui rappelle évidemment celui d'un recueil d'Olivier de Magny (*Les Gayetez*, Paris, Jean Dallier, 1554), autre collaborateur avéré des *Escriz*. Un poème qui me semble témoigner aussi, dès la première strophe, d'une notable ironie :

Gaieté.
Marchons, ô docte & sainte bande,
J'oy Phoebus qui nous le commande,
Allons le rebelle assaillir,
Il ne faut à ce Dieu faillir.

Pour conclure, il ne s'agit pas ici de remettre en question le caractère collectif de ces projets, mais plutôt d'envisager avec précaution le périmètre du groupe impliqué : plutôt qu'à des recueils vraiment issus de la collaboration de plusieurs dizaines de poètes, n'avons-nous pas affaire à l'œuvre d'une poignée de camarades, qui imaginent plaisamment une collectivité plus large et plus illustre réunie autour d'eux ? Jean de Tournes a eu l'audace en 1555 d'assortir les *Euvres de Louïze Labé Lionnoize* d'une guirlande d'éloges factices composés pour rire par Fumée avec la complicité de Magny et peut-être de quelques autres. Il n'est pas impossible que Boyssières ait eu vent de cette plaisante supercherie et ait imaginé avec son ami Antoine de Laval de composer à son tour pour accompagner son *Estrille* une guirlande factice, en partie composée de poèmes apocryphes. La proximité des deux démarches est peut-être pure coïncidence, mais le fait qu'il s'agisse ici et là d'entreprises lyonnaises reste troublant. Si le recueil de 1555 a pu inspirer celui de 1579, le recueil de Boyssières serait le premier témoignage connu d'une lecture facétieuse des *Escriz de divers Poëtes, à la louenge de Louïze Labé Lionnoize*.



BIBLIOGRAPHIE

Les Troisièmes œuvres de Jean de Boyssieres de la ville de Montferrand en Auvergne. A Monsieur le duc de Mercœur son Mecene, A Lyon, Pour Loys Cloquemin, 1579. Avec privilege du Roy. 5 parties en un vol. in-4°. BNF Rés Ye 513-517.

ÉTUDES CRITIQUES SUR BOYSSIERES, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

Prosper Marchand, *Dictionnaire historique, ou mémoires critiques et littéraires concernant la vie et les ouvrages de divers personnages distingués, particulièrement dans la République des lettres*, La Haye, Pierre de Hondt, 1758-1759, in-f°, t. II, p. 78, article MOREL.

Frédéric Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs du XVI^e siècle*, Paris, Champion, 1922, p. 186-187.

Frédéric Lachèvre, « Jean de Boyssières de Montferrand et Jean de Morel de Reims », *Bulletin du Bibliophile*, 1926, p. 298-310 et 345-350 ; repris dans *Glanes bibliographiques et littéraires*, Paris, Giraud-Badin, 1929, t. 1, p. 8-23.

Marcel Raymond, *L'influence de Ronsard sur la poésie française (1550-1585)*, Genève, Droz, 1965, t. II, p. 149-154.

Claude Longeon, *Les Ecrivains foréziens du XVI^e siècle, Répertoire bio-bibliographique*, Saint-Etienne, P.U.S.E., 1970.

Claude Longeon, *Une province française à la Renaissance. La vie intellectuelle en Forez au XVI^e siècle*, Saint-Etienne, P.U.S.E., 1975.

Denis Bjaï, « De l'épopée nationale à l'histoire auvergnate : Ronsard et Jean de Boyssières », *N. R. S. S.*, 15/1, 1997, p. 55-71, voir p. 61.

Jean Paul Barbier, *Ma Bibliothèque poétique, Quatrième partie*, t. I, Genève, Droz, 1998, p. 293-311, notices 50-52 (analyse des *Premières œuvres amoureuses*, des *Secondes œuvres* et de *L'Arioste Francoes*).

Denis Bjaï, « Philippe du Tiron personnage d'épopée : Desportes et Jean de Boyssières », dans *Philippe Desportes (1546-1606) Un poète presque parfait entre Renaissance et Classicisme*, études réunies et publiées par Jean Balsamo, Paris, Klincksieck, 2000, p. 415-434, voir p. 418-420.

Christofle Du Pré, *Les Larmes funèbres*, édition critique par Pierre Martin, Genève, Droz S.A., « Textes littéraires français », n° 564, 2004, Introduction, p. 37-39.

Denis Bjaï, « 'Jeune Achille François ô grand Duc de Mercoeur / Mecoene d'Helicon et martial vainqueur' : Jean de Boyssières en quête de protecteurs », dans *Le duc de Mercoeur. Les armes et les lettres (1558-1602)*, dir. E. Buron et B. Méniel, Rennes, PUR, 2009, p. 161-177.

Denis Bjaï, « Un oublié de la seconde bande : Jean de Boyssières Montferrandin », dans « *Une volée de poètes* » : *D'Aubigné et la génération poétique des années 1570-1610*, *Albineana*, n° 22, 2010, p. 313-327.

Jean Vignes, « Les genres de la querelle et la querelle comme genre dans *L'Estrille & drogue au querelleux pédant* de Jean de Boyssières (1579) », *Cahiers du GADGES*, n° 9, 2011, p. 57-90.

François Rouget, *Ronsard et le Livre. Etude de critique génétique et d'histoire littéraire. Seconde partie : Les livres imprimés*, Genève, Droz, « Etudes de Philologie et d'Histoire », 2012, p. 397-398.



Jean Paul Barbier-Mueller (avec la collaboration de Nicolas Ducimetière), article BOYSSIERES du *Dictionnaire biographique des poètes français de la seconde moitié du XVI^e siècle (1550-1615)*, Genève, Droz, 2013.

Jean Vignes, « *L'Estrille & drogue au querelleux pédant* de Jean de Boyssières (Lyon, Loys Cloquemin, 1579) : encore une mystification lyonnaise ? », dans *Créations d'atelier. L'éditeur et la fabrique de l'œuvre à la Renaissance*, dir. Anne Réach-Ngô, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 349-377.

Florence Bonifay, *Concurrences poétiques. Identités collectives et identités singulières autour de la « Pléiade » (1549-1586)*. Thèse sous la direction de Michèle Clément, Université Lumière-Lyon 2 (décembre 2016), p. 107-112.



TABLEAU DES *ESCRIZ* DE DIVERS POÈTES, A LA LOUENGE DE LOUÏZE LABE LIONNOIZE (1555)

N°	Titre	Forme	Signature	Auteur réel	Mode d'identification de l'auteur
o	Aus Poètes de Louïze Labé	Sonnet cdcdee	non	Fumée (cf. XXII) ?	Conjecture Vignes (forme sonnet)
I	Eis odas...	Ode grecque	non	?	
II	De Aloysae Labaeae osculis	« Ode latine »	non	Fumée (cf. XIX)	Magny a vu Fumée écrire l'ode
III	En grace du Dialogue d'Amour...	Sonnet	Non si non la	Scève (remploi)	Devise
IV	En contemplacion de D. L. L.	Sonnet	P.D.T.	Tyard, 1555	Initiales Concordance avec publi° avouée
V	A D. L. L., sur son portrait	Sonnet	non	?	
VI	Sonnet « Je laisse à part Meduse »	Sonnet	Devoir de voir	Taillemont ?	Devise
VII	A celle qui n'est seulement à soy belle	Sonnet (même f.)	Devoir de voir	Taillemont ?	Devise
VIII	Autre à elle mesme	Sonnet (même f.)	non	Taillemont ?	Conjecture (forme sonnet)
IX	A D. Louïze, des Muses...	Sonnet	D'immortel zele	Vauzelles ?	Devise ³⁸
X	Sonnetto « Qui dove in braccio... »	Sonnet italien	non	?	
XI	Sonnetto « Ardo d'un dolce fuoco »	Sonnet italien	non	?	
XII	Avventurosi fiori...	Ballade italienne	non	?	
XIII	Estreines, à dame Louïze Labé	Dizain	non	?	
XIV	A.D.L.L.	Dizain	non	?	
XV	Epître à ses amis, des gracieusetez de D.L.L.	Epître octosyll.	Magny (v. 4-5)	Baïf revu Magny	Concordance avec publi° 1555
XVI	Des beautez de D.L.L.	Sonnet	non	Magny	Concordance avec publi° 1557
XVII	A elle mesme	Chanson hexasyll.	non	Baïf revu Magny	Concordance avec publi° 1555
XVIII	Double rondeau, à elle	Double rondeau	non	?	
XIX	Ode en faveur de D.L.L. D.M.	Deux odes	D.M. (au début)	Magny	Initiales Concordance avec publi° 1559
XX	Madrigale	Madrigal italien	non	?	
XXI	Ode « Toute bonté abondante »	Ode	non	Bugnyon (selon M.H.)	Conjecture M. Huchon (lexique)
XXII	Sonnet à D.L.L. par A.F.R.	Sonnet cdcdee	A.F.R.	Antoine Fumée	Initiales
XXIII	A D.L.L. la comparant aus Cieus		non	Trad. du lat. Angeriano	
XXIV	Des louenges de D.L.L., Lionnoize	Ode	non	?	

³⁸ Comme l'a noté E. Buron, « Ce sonnet est généralement attribué à Mathieu (plutôt qu'à Jean, parfois envisagé) de Vauzelles (devise : "D'un vray zele"), et M. Huchon propose (p. 160-161) de l'attribuer à Guillaume de La Tayssonière (Devise : "Rien sans zele"). Dans tous les cas, l'attribution repose principalement sur la ressemblance entre la devise des auteurs supposés avec la devise "D'immortel zele" du sonnet des *Escriz*. Toutefois, cette dernière est manifestement forgée pour les *Escriz*, puisqu'elle fait écho au dernier vers du sonnet. Le poète souhaite que la femme célébrée demeure "immortelle lumiere", et, en signant "D'immortel zele", il se propose de perpétuer par ses vers l'éclat de la dame. Rien ne dit que cette devise *ad hoc* fasse écho à la devise usuelle de l'auteur. »



TABLEAU DES PIÈCES COMPOSANT *L'ESTRILLE ET DROGUE AU QUERELLEUX PEDANT (1579)*

N°	Pages	Auteur	Titre	Destinataire	Forme
1	3	[Jean de Boyssières ?]	Epigrame rapportée	Au Pédant incensé	2 quatrains d'alex AbBA
2	3	P. De Ronsard	A l'Auteur	A l'Auteur	1 quatrain d'octo AbAb
3	3-4	J.A. de Bayf	EPIGRAMME	A l'Auteur	1 sizain d'octo AAbbAb
4	4	Rob. Garnier	o	Au Pedant.	1 septain d'octo AbbAAbA
5	4	Scevole de Sainte Marthe	Au Pedant	Au Pedant	1 quatrain déca AbBA
6	4	Ph. Des Portes	A l'Autheur	A l'Autheur	1 quatrain octo AbAb
7	5	Amad. Jamin	Aux Escoliers du Regent	Aux Escoliers du Regent.	1 quatrain octo AbBA
8	5	Clo. Hesteau Seigneur de Nuyseman	DISTIQUE	« Pedant, ... »	1 distique alex aa
9	5	[Guillaume] Belliard	EPIGRAMME	Au Pedant de Clermont	1 quatrain octo AbBA
10	5-6	Guill. de Saluste, Seigneur du Bartas	Au Pedant de Clermont	Au Pedant de Clermont	1 quatrain octo AAbb
11	6	I. De la Gessee	Audit Pedant	Audit Pedant	1 tercet alex AAb
12	6	[Antoine Mathé de] Laval. Foresien	Gaieté	« ô docte et sainte bande »	4 quatrains octo aaBB
13	7	[Pierre] Le Loyer	EPIGRAMME	[idem ?]	1 quatrain octo aaBB
14	7	Jaques Mondot, traducteur d'Orace	EPIGRAMME	« Pédants »	1 quatrain octo aaaa
15	7	Guy le Fevre, Seigneur de la Boderie	o	o	1 quatrain octo AbBA
16	8	[Pierre] De Brach	o	o	1 quatrain déca AbBA
17	8	[Christophe] Du Pré Seigneur de Passy	EPIGRAMME	Les autres poètes	1 quatrain octo AbBA
18	8	R. Testu Secretaire du Roy	EPIGRAMME	« Illustre bande... »	1 quatrain octo AbBA
19	8-9	[Claude] Billard	EPIGRAMME	Au Pedant.	QTT octo aBaB ccD eeD
20	9	Du Plessis	Au Pedant.	Au Pedant.	Sizain octo aaBccB
21	9	Jean Fouchier	<i>Après avoir veu la composition de la drogue aprestee au Pedant de Clermont</i>	o	12 déca à rimes plates
22	10	Mathieu Allard Foresien.	Au Pedant encore	Au Pedant encore	QTT octo aBaB ccD eeD
23	10	Guillaume Chasble Chartrain	EPIGRAMME	Nous	Cinquain octo AAAAA
24	11	Laurent Rouget G. Charrolois	o	o	Quatrain octo aabb
25	11	Jean Dongois Morinien Historien des histoires Stafrelatiques	EPIGRAMME	« maistre Hapelard »	Sizain hepta AAbCCb
26	12	Nicolas Poncellet de Reins en Champagne	SONNET	Au Pedant de Clermont, Remois de nation	Sonnet octosyllabique Sizain CCdCdC
27	12	Jean Pasturel Montferrandin	o	[au Pédant]	Quatrain octo aBaB
28	13	Machet, de la Brye	A LA LOUANGE DE TOUTES LES ŒUVRES DE MONSIEUR DE BOYSSIÈRES. SONNET	o	Sonnet alex Sizain ccDeeD
29	14-17	Boyssières	STANCES	o	12 sizains alex aaBccB
30	18-29	Boyssières	L'ESTRILLE ET DROGUEau Querelleux Pedant	348 alexandrins
31	30	M. Bleyne Lyonnais	ODE A MONSIEUR DE BOYSSIÈRES, touchant le pauvre & miserable Pedant	A Monsieur de Boyssières	6 sizains octo aaBccB
32	31	G. DE LA TESSONNIERE	A Monsieur de Boyssières. SONET	A Monsieur de Boyssières	Sonnet alex marotique
33	32	I. Iacquier Bitur.	IN LIVIDUM SCHOLAE rectorem	A l'envieux maître d'école	10 vers latins